

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



Réception par le préfet : 14/01/2026

Publication : 14/01/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

10^{ème} séance de l'année

Séance du 19 décembre 2025

Date de convocation :

Le 12 décembre 2025

Le 17 décembre 2025 (changement d'heure)

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 19 décembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence initialement convoqué à 11 heures 00 minutes par convocation en date du 12 décembre 2025, s'est réuni à 09 heures 30 minutes conformément à la lettre de convocation datée du 17 décembre 2025, à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON.

Etaient présents : 26 conseillers communautaires

Nombre conseillers :
En exercice : 48
Présents : 26 (dont 14 en visioconférence*)
Votants : 28 (dont 2 pouvoirs)
▪ Dont pour : 28
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Marie-Corine
LACASCADE-CLOTILDE

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL* (2^{ème} vice-président)- M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL* (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY* (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : M. Pierre THICOT*- Mme Renée-George NABAJOTH DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM*- M. William SURDIN*- M. Jean-Luc CELIGNY

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Sandra ENJARIC*- Mme Maddly GARGAR- M. Joseph LEE*- Mme Marie-Andrée MANDIL*- Mme Magaly MARCIN*- M. Alix NABAJOTH- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE EUGENE

En cours de séance :

Vice-présidente : Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)

Autre membre du bureau : M. Georges DAUBIN*

Autre conseiller communautaire : M. Fred EUSTACHE

Délibération n°2025.12.10/772

**Composition du jury de concours
pour l'attribution
du marché de maîtrise d'œuvre
du village commercial de
l'Agropark Caraïbes Excellence**

Rapporteur

M. Jean-Luc CELIGNY

Vice-président de la commission
développement territorial

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 14 JAN. 2026

- publication sur le site internet
ou notification, le :

14 JAN. 2026

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 2

Autres conseillers communautaires : M. Fulbert HENRY à M. William SURDIN
Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE à Mme Renée-George NABAJOTH
DELOUMEAUX

Nombre de conseillers absents excusés : 13

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)

Autre membre du bureau : M. Fabert MICHELY

En cours de séance :

Vice-présidents : M. Georges BREMENT (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente) *pouvoir à M. Côte Philibert MOUEZA*

Autres membres du bureau : Mme Corine PETRO- Mme Lyliane PIQUION

Autres conseillers communautaires : Mme Jacqueline FAVORINUS- Mme Marie-Camille MOUNIEN (*pouvoir à Mme Francine DOQUET-ROUSSAS*)- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS- M. Côte Philibert MOUEZA

Nombre de conseillers absents non excusés : 7

Autre membre du bureau : Mme Tania GALVANI

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE- Mme Nadège THEOPHILE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-030/SG/DICTAJ/BRA du 10 mai 2013 modifié, portant création de l'établissement public foncier (EPF) de Guadeloupe ;
- VU la délibération 16-007 du Conseil d'administration de l'EPF de Guadeloupe du 23 mars 2016 autorisant l'acquisition de la parcelle cadastrée AD n°99 pour le compte de CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°SG/DCL/SLAC/BCL daté du 17 octobre 2019 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2018.07.03/550 du conseil communautaire de CAP Excellence en date du 13 juillet 2018 portant sur l'aménagement de « l'Agropark Caraïbes Excellence » et l'approbation de son plan de financement ;
- VU la délibération n°2019.01.02/622 du conseil communautaire du 27 février 2019 modifiant la délibération n°2018.07.03/549 du 13 juillet 2018 approuvant l'acquisition de la parcelle AD n°99 sise à « Perrin » aux Abymes sur laquelle sera implantée « l'Agropark Caraïbes Excellence » ;
- VU la délibération n°2019.04.03/648 du Conseil Communautaire du 15 avril 2019 relative à la réactualisation du plan de financement global de « l'Agropark Caraïbes Excellence » ;
- VU la délibération n°2020.07.01/01 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 portant installation des membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.04/59 du conseil communautaire du 12 août 2020 relative à la composition et délégation des membres des commissions d'appel d'offres (CAO) et jurys de concours ;
- VU les crédits inscrits au budget ;

Considérant le rapport du président ;

Les équipements portés par CAP Excellence dans le cadre du programme Excellence ont fait l'objet d'un plan de financement global selon 3 tranches :

Les tranches 1 (aménagement global du parc qui comprend un parc d'activités) et 3 (construction d'une pépinière d'entreprises innovantes en agro-transformation) sont en phase travaux avec une livraison prévue au 1^{er} semestre 2026.

Il s'agit désormais de mettre en place la tranche 2 : aménagement d'un pôle commercial agroalimentaire local soit le village commercial. Le montant global de ce projet est estimé à 5.513.425 €.

C'est le mandataire de la maîtrise d'ouvrage, la SEMAG, qui est en charge de l'organisation du concours pour désigner la maîtrise d'oeuvre en charge de la conception et de la réalisation de cet équipement.

Le conseil communautaire du 12 août 2020 a décidé par délibération n°2020.07.04/59 des membres siégeant à la commission d'appel d'offre (CAO) et au jury de concours comme suit :

- le président de la Communauté d'agglomération CAP Excellence ou son représentant
- 5 membres titulaires :
 - 1- M. Fabert MICHELY, Conseiller communautaire-Autre membre du bureau
 - 2- Mme Francesca FAITHFUL, 9^{ème} vice-présidente
 - 3- M. Georges DAUBIN, Conseiller communautaire, Autre membre du bureau
 - 4- Mme Johane DAHOMAS, Conseillère communautaire
 - 5- Mme Tania GALVANI, Conseillère communautaire, Autre membre du bureau
- 5 membres suppléants :
 - 1- M. Pierre THICOT, Conseiller communautaire- Autre membre du bureau
 - 2- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE, Conseillère communautaire
 - 3- M. Justin DESSOUT, Conseiller communautaire
 - 4- M. Fred EUSTACHE, Conseiller communautaire
 - 5- Mme Maddly GARGAR, Conseillère communautaire

Afin d'apporter suffisamment d'expertises de nature à éclairer l'appréciation des membres du jury à voix délibératives et choisir le meilleur candidat, il convient d'adjoindre à ce jury des personnes qualifiées et des représentants de partenaires.

La présente délibération fait état de l'autorisation donnée au président de CAP Excellence de fixer la composition du Jury de concours pour l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre du village commercial de l'Agropark Caraïbes Excellence.

Considérant l'avis favorable la commission développement territorial du 9 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 – De valider comme suit la composition des membres du jury pour l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre du village commercial de l'Agropark Caraïbes Excellence :

- **Membre au titre des représentants de la maîtrise d'ouvrage**

Monsieur le président de la Communauté d'agglomération CAP Excellence ou son représentant dûment habilité avec voix délibérative.

• **Membres au titre du collège des membres de droit**

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. Fabert MICHELY <i>(Conseiller communautaire- Autre membre du bureau)</i>	M. Pierre THICOT <i>(Conseiller communautaire - Autre membre du bureau)</i>
Mme Francesca FAITHFUL <i>(9^{ème} vice-présidente)</i>	Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE <i>(Conseillère communautaire)</i>
M. Georges DAUBIN <i>(Conseiller communautaire - Autre membre du bureau)</i>	M. Justin DESSOUT <i>(Conseiller communautaire)</i>
Mme Johane DAHOMAS <i>(Conseillère communautaire)</i>	M. Fred EUSTACHE <i>(Conseiller communautaire)</i>
Mme Tania GALVANI <i>(Conseillère communautaire - Autre membre du bureau)</i>	Mme Maddly GARGAR <i>(Conseillère communautaire)</i>

• **Membres au titre des personnalités qualifiées**

- Le représentant de l'ordre des architectes
- Le représentant de la chambre des métiers
- Le représentant de la CCIIG
- Le représentant de la chambre d'agriculture
- Le directeur général des services de CAP Excellence

• **Membres à voix consultative**

- Le vice-président de la commission développement territorial
- Le représentant de la SEMAG, mandataire de l'opération Village commercial de l'Agropark Caraïbes Excellence
- Un professionnel du secteur de la distribution

ARTICLE 2 - D'autoriser le président de CAP Excellence à signer les conventions de financement afférentes à cette opération.

ARTICLE 3 - D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 - Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, aux membres du jury ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 14 JAN. 2026

Le président de séance

Le président

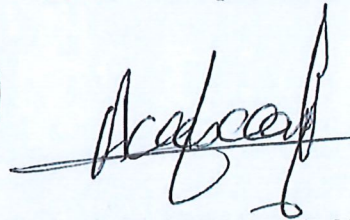


Eric JALTON



La secrétaire de séance

La 12^{ème} vice-présidente



Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 14 JAN. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 14 JAN. 2026
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 14 JAN. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 14 JAN. 2026
- Délibération transmise aux membres du jury, le 14 JAN. 2026

